
ACTUALISATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS AUTORISÉS PAR LA COMMISSION NATIONALE

Dans le Code de procédure pénale 2025 (LexisNexis), plusieurs articles nécessitent un correctif. Les articles pouvant être imprimés sont :

- Article 6
- Article 8
- Article 80-1
- Article 80-1-1
- Article 114 alinéa 5

Sont également autorisés des suppléments au Code pénal et au Code de procédure pénale concernant la Loi Narcotrafic.

Vous pourrez donc imprimer : - Le supplément au Code pénal Dalloz 2026 : <https://www.calameo.com/editions-dalloz/read/004648343db3939b210ca>
- Le supplément au Code pénal Lexis Nexis 2026 : https://web.lexisnexis.fr/fbn/LNF/BROCHES/AddendumCodePenal/CP.2026-38_Addendum.pdf
- Le supplément au Code de procédure pénale Dalloz 2026 : <https://www.calameo.com/editions-dalloz/read/0046483432fb326cfa35c>
- Le supplément au Code de procédure pénale Lexis Nexis 2026 : https://web.lexisnexis.fr/fbn/LNF/BROCHES/AddendumCodeDeProcEDUREPenale/CPP.2026-38_Addendum.pdf »

Les candidats sont ainsi autorisés à imprimer le supplément au code de procédure civile 2026 qui reproduit l'article 16 de la loi DDADUE n° 2025-391 du 30 avril 2025, et que vous retrouverez en pièce jointe. Il est également téléchargeable ici : https://web.lexisnexis.fr/fbn/LNF/BROCHES/AddendumCPC/15CPC_Addendum.pdf

La commission nationale a décidé d'autoriser l'impression par les étudiants des deux suppléments aux codes civil et de procédure civile.

La liste des documents autorisés publiée sur le site du CNB sera modifiée comme suit [le lundi 28 juillet] :

A chaque fois qu'il est mentionné le Code civil (droit des obligations, droit civil, droit des affaires, droit international et européen, procédure civile), il sera ajouté :

* Supplément au Code civil Dalloz 2026 à imprimer à cette adresse : <https://www.calameo.com/editions-dalloz/read/004648343808a664a86b2>

A chaque fois qu'il est mentionné le Code de procédure civile (procédure civile), il sera ajouté :

* Supplément au Code de procédure civile Dalloz 2026 à imprimer à cette adresse : <https://www.calameo.com/editions-dalloz/read/0046483434871a09e77d7> »

La commission nationale de l'examen d'accès au CRFPA a décidé d'autoriser l'impression des deux décrets suivants, récemment parus au JO :

- Décret n° 2025-619 du 8 juillet 2025 portant diverses mesures de simplification de la procédure civile
- Décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends

(Mais uniquement pour l'épreuve de procédure civile)

Pour rappel, la liste exhaustive et actualisée des documents autorisés est disponible sur le lien suivant :

<https://www.cnb.avocat.fr/fr/actualites/examen-daccès-au-crfpa-2025-documents-pouvant-etre-utilises-par-les-candidats-pour-les-epreuves>